

Commune de VIELLA

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

5 X NUMERO DE ZONE et INDICE DU REGLEMENT APPLICABLE

ZONES DIRECTEMENT EXPOSEES AUX RISQUES

 ZONES INCONSTRUCTIBLES

 ZONES CONSTRUCTIBLES SOUS CONDITIONS

 ZONES NON DIRECTEMENT EXPOSEES AUX RISQUES

 PERIMETRE D'APPLICATION DU REGLEMENT P.P.R.

Echelle : 1/5 000



Nota : la commune est classée en zone de sismicité 1b

Approuvé le 29 JUIL. 2003

